

et de s'efforcer de la libérer en grande partie des obligations d'achat; d'augmenter la proportion de l'aide canadienne affectée aux programmes multilatéraux à 25 pour cent environ de l'ensemble de l'aide officielle; de continuer à affecter la majeure partie de l'aide bilatérale aux pays de forte population, de fournir environ 20 pour cent de l'aide bilatérale aux autres pays en voie de développement; et d'augmenter la participation du secteur privé au programme de développement".

Aide bilatérale

L'aide bilatérale du Canada prend principalement la forme de biens et de services. Les principaux bénéficiaires sont certains pays ou régions sur lesquels le Canada concentre ses efforts et où il détient des intérêts spéciaux et dans lesquels les ressources canadiennes ont le plus de chances de contribuer de façon efficace au développement, c'est-à-dire l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Malaisie, le Nigéria, le Ghana ainsi que des régions comme l'Afrique francophone et les Antilles du Commonwealth. Les capitaux bilatéraux vont également à plus de 50 autres pays et territoires, principalement par l'intermédiaire de la coopération technique, sous forme d'affectation à ces pays de spécialistes canadiens qualifiés pour exécuter des travaux essentiels de développement, ou de formation des étudiants de ces pays dans les universités et établissements d'enseignement technique du Canada.

L'aide accordée par l'intermédiaire de l'ACDI est soumise à un règlement fixant le contenu canadien, dont le pourcentage a été réduit dernièrement de 80 à 66 2/3 p. 100. Le Gouvernement s'est également engagé, dans sa récente étude sur sa politique étrangère, à fournir, sans aucune obligation d'achat, un maximum de 20 pour cent du total des affectations bilatérales, et dans certaines circonstances, à payer même les frais de transport.

Plan de Colombo

En octobre 1969, le Canada a accueilli, pour la deuxième fois en vingt ans, la réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo, qui s'est tenue à Victoria, en Colombie-Britannique. Le Plan de Colombo, par le truchement duquel le Canada fournit une aide à l'Asie du Sud et du Sud-Est, a été soumis à un examen approfondi, et a été prorogé pour cinq ans, c'est-à-dire de 1971 à 1976.

À la fin de l'exercice financier 1969-1970, le Canada avait affecté un total de 1.2 milliard de dollars au développement par l'intermédiaire du Plan de Colombo, dont 126 millions de dollars, environ 51 pour cent de l'aide bilatérale totale du Canada pour cette année-là, ont été distribués en 1969-1970. Pour 1970-1971, l'affectation s'élève à 125 millions de dollars.

L'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Malaisie, pays sur lesquels le Canada concentre ses efforts dans cette région, sont ceux qui ont reçu le plus gros de cette aide sous forme de produits alimentaires et de marchandises, notamment des chargements de métaux industriels, d'amiante, d'engrais, de blé et de beurre. Les gouvernements bénéficiaires ont tiré de la vente de ces produits à l'intérieur du pays, des fonds de contrepartie pour faire face aux frais du développement économique local. Une partie importante de l'aide a été assignée à des projets particuliers de développement, tels que l'achat du matériel nécessaire à l'irrigation à fins multiples, et aussi à des projets